

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 4 août 2015

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et FAVRE Annie
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>Morzine</u> :	PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>Lullin</u> :	CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), VERNAY Franck (DS Le Biot) et HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz)

Procurations :

GURLIAT Romain (Vailly) à TRABICHET Yannick (Vailly)
DEGENEVE Alain (Lullin) à CRAYSTON José (Lullin)

Délégués excusés :

BOIRE-VARLET Sophie (Saint Jean d'Aulps), GURLIAT Romain (Vailly), DEGENEVE Alain (Lullin), GAYDON Christelle (Essert-Romand) et CORNIER Andrée (DT Le Biot)

Délégués absents :

BERGER Gérard (Morzine), COFFY Serge (La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), MORAND Jean-Claude (Seytroux) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), LARDY Sandra (chef de projet de territoire) et TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport)

Secrétaire de séance :

LAGRANGE Georges

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Vie politique : suppression du poste de 9ème Vice-président

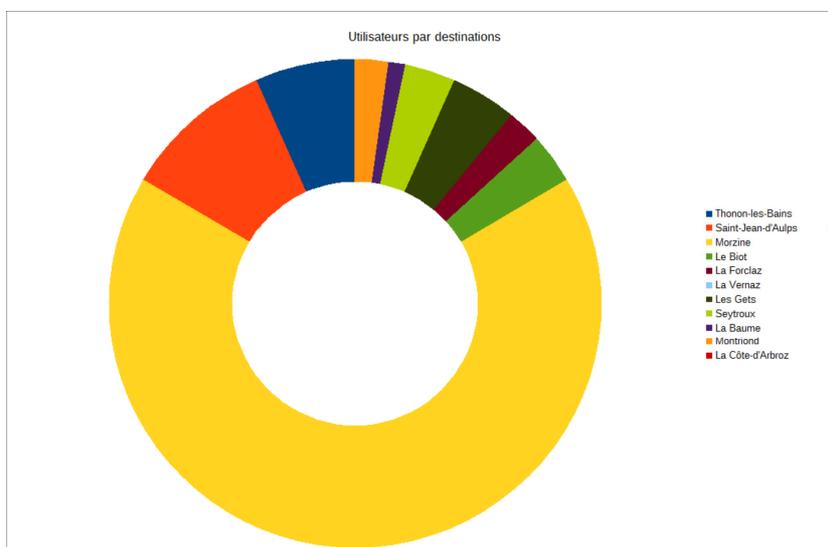
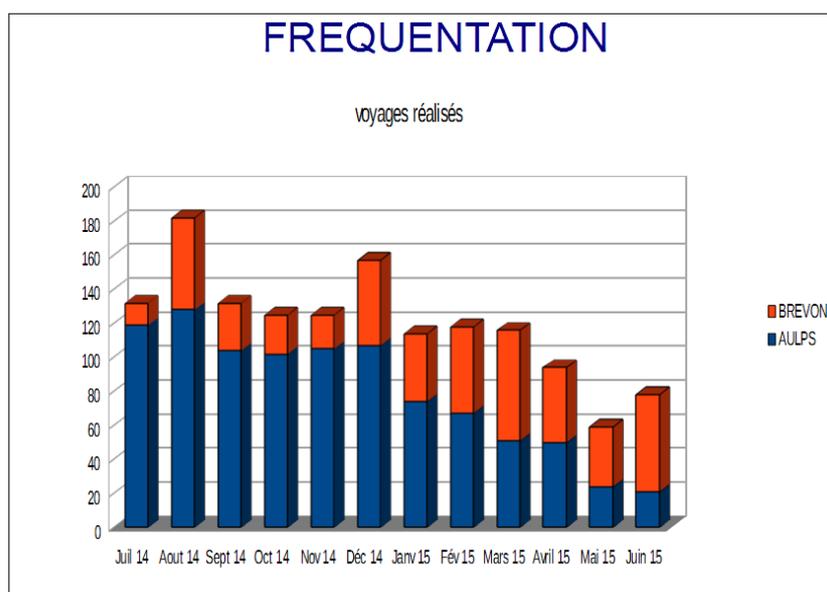
Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire, suite à la demande de la sous-préfecture, de la nécessité de supprimer le poste de 9ème Vice-président suite à la démission d'André PEERSMAN. Jacqueline GARIN souligne qu'un nouveau Vice-président devra très prochainement être élu compte tenu des transferts de compétences à venir (PLUi, eau et assainissement, tourisme) et propose par conséquent de conserver ce poste. Une réponse sera faite en ce sens à la sous-préfecture.

3- Transport à la demande : discussion sur la poursuite du service

Béatrice TAVERNIER rappelle aux membres du Conseil Communautaire les modalités de fonctionnement du service de transport à la demande.

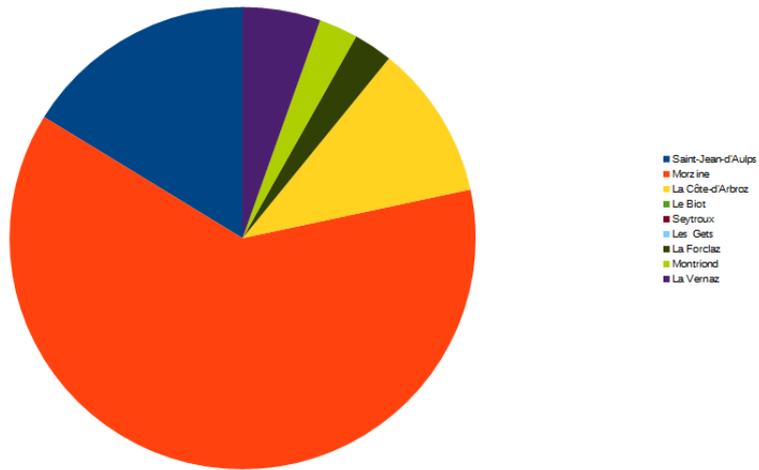
Pour la CCHC, le transport à la demande c'est :

- un service fonctionnant en continu du lundi au samedi de 9 h 00 à 17 h 30 sur appel téléphonique au moins ½ journée à l'avance,
- 236 arrêts de prise en charge pour les valides (tous hameaux), PMR à leur porte,
- 25 pôles de destinations (administratifs, commerciaux et médicaux) internes aux vallées et Thonon-les-Bains (3).



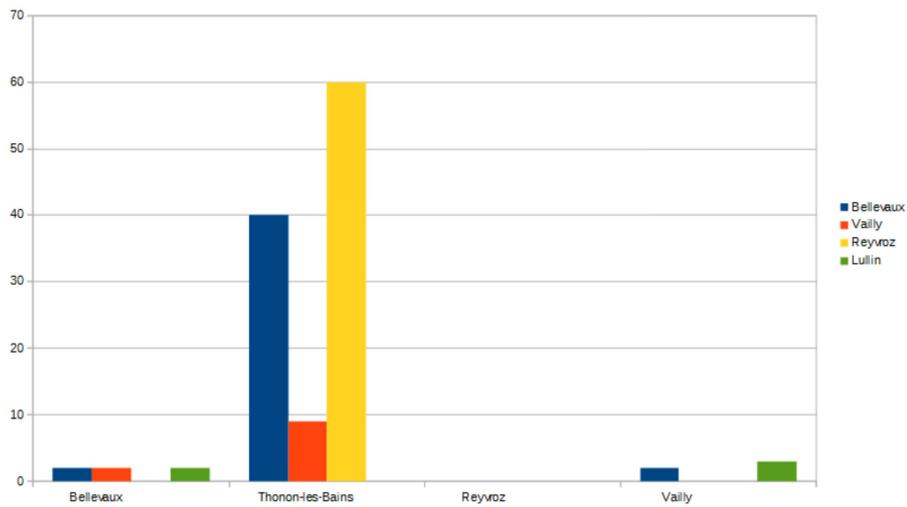
Vallée d'Aulps

Utilisateurs par origines

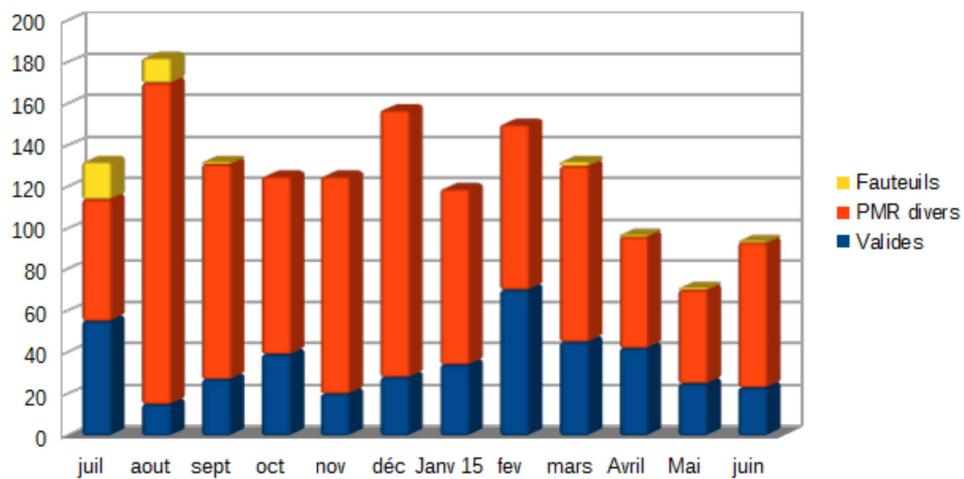


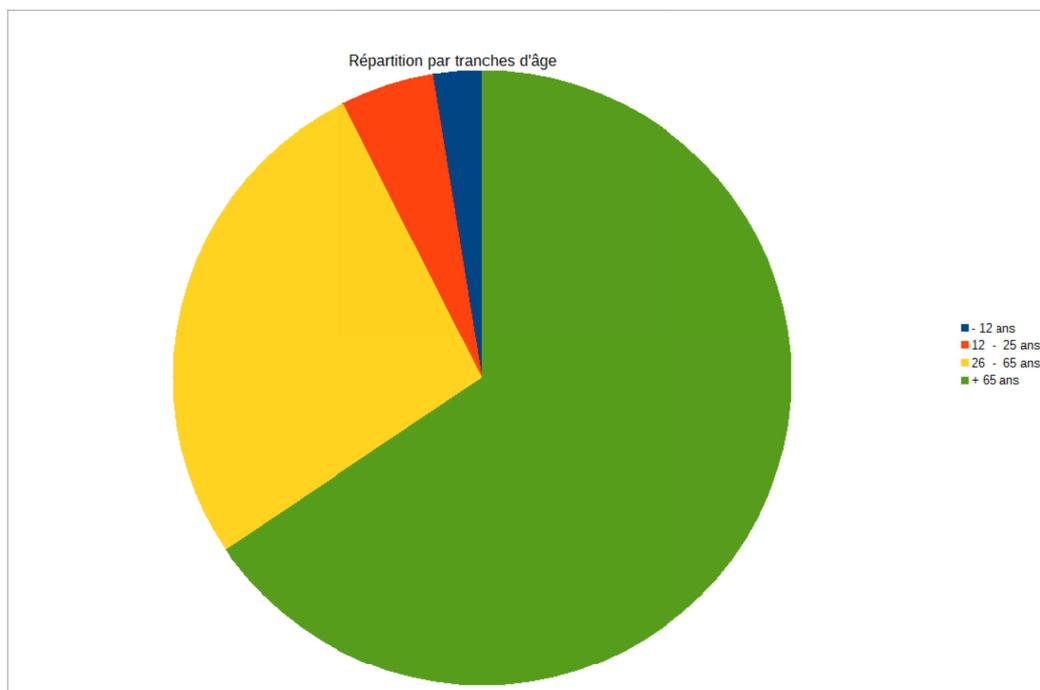
Vallée du Brevon

Utilisateurs par origines - destinations



Personnes transportées par statuts





Pour 99 usagers ayant emprunté le Pti Bus depuis le 1^{er} janvier 2015 (pour 663 voyages) :

- 1 l'a emprunté + 100 fois,
- 1 entre 50 et 99 fois,
- 4 entre 20 et 49 fois,
- 7 entre 10 et 19 fois,
- 86 moins de 10 fois.

Comparativement en 2014, pour l'ensemble du service, avec 219 usagers (2891 voyages) :

- 3 ont effectué + de 100 voyages,
- 7 entre 50 et 99,
- 34 entre 20 et 49,
- 33 entre 10 et 19,
- 142 moins de 10.

COÛT ACTUEL estimation 2015		
	Coût annuel TTC	<i>Coût mensuel TTC</i>
Frais fixes 2015	56 562,72	4 713,56
Frais kilométriques	84 792,24	7 066,02
Coût total	141 354,96	11 779,58
Prise en charge Conseil Départemental (PMR)	63,96 % 90 410,63	7 534,22
Solde à charge	50 944,33	4 245,36

Béatrice TAVERNIER souligne que les taxis et opérateurs de transport en commun ont été conviés à une réunion au Biot le 18 juin concernant le devenir du transport à la demande. 32 invitations ont été faites mais 3 taxis seulement étaient présents et ont signalé qu'ils n'étaient pas intéressés par le TAD car ils n'étaient pas en mesure de mettre en place l'organisation nécessaire au fonctionnement de ce service.

Elle fait part également d'une rencontre avec l'entreprise Gagneux qui serait a priori intéressée et dont l'offre ferait économiser au minimum 6 000 € TTC pour un service sensiblement identique.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que 3 possibilités s'offrent aux élus pour 2016 :

- soit la suppression du TAD,
- soit le maintien à l'identique avec un appel d'offres commun avec la CCPE,
- soit un appel d'offres uniquement à l'échelle de la CCHC pour intéresser des structures locales.

Martine PHILIPP se demande si les tarifs pour les usagers ne pourraient pas être augmentés. Sophie MUFFAT précise qu'1,50 euros est le tarif minimum fixé par le CD74 et qu'il est possible d'en fixer un plus haut.

Yannick TRABICHET se demande si le transfert de la compétence transport aux régions ne va pas remettre en cause le financement du service. Béatrice TAVERNIER précise que le CD74 ne participe pas actuellement au titre de sa compétence transport mais au titre de sa compétence sociale (pour les PMR).

Nathalie GOINE souligne que certaines personnes âgées ne sont pas satisfaites par le service qui a priori rencontre parfois des problèmes de place. Sophie MUFFAT rappelle qu'il n'y a qu'un seul véhicule sur les vallées. Béatrice TAVERNIER ajoute qu'il y a également eu des problèmes de réservation à un moment donné mais que le système a été modifié récemment.

Sophie MUFFAT estime que le marché actuel passé avec Flexcité est surdimensionné par rapport au territoire. Elle trouverait cependant dommage d'arrêter ce service et propose de relancer une consultation à l'échelle de la CCHC uniquement.

Gérald LOMBARD souligne que, même avec l'offre de Gagneux, le reste à charge pour la CCHC est de 50 000 euros alors que seule une personne utilise ce service sur sa commune. Yannick TRABICHET ajoute que le véhicule circule beaucoup à vide ce qui est assez limité au niveau du bilan carbone. Elle se demande également si ce service répond réellement à un besoin si on ne se crée pas nous-même ce besoin.

Christophe MUTILLOD considère qu'il appartient à chaque commune, via leurs CCAS, de gérer les difficultés sociales de leurs administrés et que la CCHC ne peut pas supporter ce coût de plus de 100 euros par voyage. Georges LAGRANGE ajoute que la CCHC n'a pas les moyens de tout faire et qu'il faudrait déjà revoir toutes les choses qui ne fonctionnent pas aujourd'hui.

Jacqueline GARIN propose aux membres du Conseil Communautaire de lancer une nouvelle consultation à l'échelle de la CCHC uniquement de manière à intéresser les transporteurs locaux. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que pour limiter le coût du service il peut très bien être décidé de limiter exclusivement son utilisation aux PMR et aux personnes de plus de 65 ans par exemple.

Jean-Louis VUAGNOUX se demande comment vont faire les PMR si ce service est arrêté et souligne qu'il doit bien y avoir une solution pour garder ce service tout en limitant les déplacements en haut-le-pied.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à ce qu'une consultation à l'échelle de la CCHC uniquement soit lancée, sachant que la décision d'attribuer le marché sera prise au vu des plis reçus et des montants des offres proposées.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souligne qu'il serait également judicieux de se pencher par la même occasion sur la question du covoiturage.

4- Marché public : étude sur le transfert des compétences eau et assainissement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la loi NOTRe adoptée en juillet au Parlement rend obligatoire le transfert aux communautés des compétences eau et assainissement au plus tard au 1^{er} janvier 2020. Il fait part du lancement d'un appel d'offres ouvert le 9 juin 2015 pour l'attribution de 2 lots :

- Lot n° 1 - Schémas directeurs AEP et EU – Étude sur le transfert des compétences,
- Lot n° 2 – Plans de récolement.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 août 2015, a pris les décisions suivantes :

- rejet de l'offre du cabinet Montmasson déclarée irrégulière car non conforme au CCTP,
- attribution du lot n° 1 à l'entreprise SAFEGE sur la base d'un DQE d'un montant de 291 648,53 € HT (estimation CD74 : 356 140 € HT),
- attribution du lot n° 2 à l'entreprise CICL sur la base d'un DQE d'un montant de 75 552,00 € HT (estimation CD74 : 140 300 € HT).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les pièces du marché conformément au choix de la CAO.

Jacqueline GARIN signale que le cas d'Avoriaz a été oublié lors du lancement de la consultation et qu'il faudra l'intégrer ultérieurement dans l'étude. Michel RICHARD précise en effet que la gestion de l'eau et de l'assainissement sur Avoriaz fait l'objet d'un contrat avec la Lyonnaise des Eaux jusqu'en 2022.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'ensemble de l'opération est éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans les conditions suivantes :

- Financement du lot n° 1
 - Agence de l'Eau 50 % 174 989,12 € TTC
 - CD74 (schémas directeurs) 20 % 63 432,30 € TTC
 - CD74 (étude transfert) 30 % 9 845,02 € TTC
 - CCHC 101 711,80 € TTC
- Financement du lot n° 2
 - Agence de l'Eau 50 % 45 331,20 € TTC
 - CCHC 50 % 45 331,20 € TTC
- Financement de l'étude complémentaire « transfert Avoriaz »
 - Coût 30 000,00 € TTC
 - Agence de l'Eau 50 % 15 000,00 € TTC
 - CD74 (étude transfert) 30 % 9 000,00 € TTC
- CCHC 20 % 6 000,00 € TTC

Soit un total à charge pour la CCHC de 153 043 € (30 000 € sur le BP 2015, soit environ 62 000 € à prévoir sur les BP 2016 et 2017).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le versement des subventions correspondantes.

5- Validation de la stratégie des espaces valléens

S'agissant de la loi NOTRe et du transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017, Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que l'ADCF a été interpellée par les communautés de communes de montagne afin de connaître les tenants et les aboutissants du transfert de cette compétence. Il précise qu'une réunion est prévue le 13 août 2015 à Megève afin de lister toutes les questions qui se posent. Une réponse technique et juridique à ces questions devrait ensuite être donnée d'ici fin septembre afin que l'on puisse préparer au plus vite et au mieux le transfert de la compétence.

Sandra LARDY présente aux membres du Conseil Communautaire les grandes lignes de la stratégie des espaces valléens 2014-2020 (voir présentation en annexe). Elle souligne que la candidature se fera à l'échelle d'un seul espace valléen regroupant la vallée d'Aulps et les Alpes du Léman. Elle propose donc de désigner cet espace valléen unique en tant qu'espace valléen « Haut-Chablais ».

Christophe MUTILLOD se demande comment il est possible de se servir de la marque Multipass alors que la 2CVA ne fait partie de cet espace valléen. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le SDCI prévoit le rattachement de la 2CVA à la CCPE et que la 2CVA n'a donc pas souhaité s'associer à cette démarche.

Christophe MUTILLOD trouve que cette stratégie d'un espace valléen « Haut-Chablais » n'est pas cohérente dans la mesure où il n'est déjà même pas possible de mettre le logo des Portes du Soleil sur les panneaux à Bellevaux. Anne CORNIER-PASQUIER se dit surprise de ces propos et précise qu'il n'y a a priori aucun problème pour le faire. Christophe MUTILLOD propose de reposer la question lors du prochain bureau des PDS.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il faut faire attention à ne pas réinventer l'eau chaude et que pour ce qui est de la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques Les Gets sont déjà en avance. Il ajoute qu'il faut être très attentif et ne pas chercher à tout prix à lancer des projets en vue d'obtenir des subventions car les collectivités paient déjà beaucoup de bureaux d'études.

Yannick TRABICHET soulève la problématique de la signalétique suite à la réglementation récente qui va obliger un grand nombre de professionnels à retirer leurs pré-enseignes extérieures. Elle souligne que les communes vont donc devoir revoir leur stratégie de signalétique et se demande si cela ne pourrait pas rentrer dans le cadre de la stratégie touristique « Espace valléen Haut-Chablais ». Sandra LARDY va se pencher sur la question.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la stratégie touristique « Espace valléen Haut-Chablais ».

Anne CORNIER-PASQUIER, en tant que représentante de la CCHC pour le Geopark, aimerait connaître la position du Conseil Communautaire à défendre lorsque le bureau du SIAC se prononcera sur la démarche « Terroirs et savoir-faire » que souhaite lancer le Geopark. Elle souligne que le Geopark cherche clairement à participer au développement touristique du territoire.

Jacqueline GARIN précise qu'il faut faire très attention car cela risque d'entraîner une augmentation de la participation de la CCHC au SIAC. Christophe MUTILLOD ajoute qu'il faut être raisonnable et qu'il n'est pas concevable que le Geopark se mette à faire du tourisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, souhaite que le Geopark se concentre sur la géoroute.

6- Validation du plan d'actions ALCOTRA 2014-2020

Sandra LARDY présente aux membres du Conseil Communautaire les grandes lignes du plan d'actions ALCOTRA 2014-2020 (voir présentation en annexe). Elle souligne que ce plan d'actions concerne exclusivement la culture. Stéphane PUGIN-BRON ajoute qu'il ne concerne également que des projets déjà lancés ou déjà programmés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la candidature de la CCHC au programme européen ALCOTRA 2014-2020 PACTA.

Christophe MUTILLOD insiste sur la nécessité pour le Musée de la Musique Mécanique d'améliorer sa boutique afin de développer son chiffre d'affaires.

Michel RICHARD aimerait savoir si la Scierie du Plan à Morzine pourrait également rentrer dans le cadre de cet appel à projets. Stéphane PUGIN-BRON souligne que seuls les équipements de la CCHC sont concernés.

7- Réseau des bibliothèques

7.1 Choix du logiciel de gestion professionnelle et du portail usagers

Stéphane PUGIN-BRON précise que la mise en place du groupe de travail pilote et la concertation avec l'ensemble des bibliothécaires (présenté en conseil d'avril 2015) ont abouti au choix de la société AFI et de son logiciel de gestion Nanook et du portail usagers Bokeh. Hélène RICHARD ajoute qu'il s'agit là d'un logiciel libre et en full web.

Le coût du programme est le suivant :

- | | |
|--|--------------------|
| • Logiciel gestion : | 11 500 € HT |
| • Portail : | 7 850 € HT |
| • Extension 2016 aux 6 bibliothèques non informatisées à ce jour : | 11 635 € HT |
| • Total | 30 985 € HT |

7.2 Financement de l'informatisation

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire des modalités de financement de cette opération :

- | | | |
|------------------|------|------------|
| • Région (CDDRA) | 30 % | 9 295,50 € |
|------------------|------|------------|

• Savoie Biblio	30 %	9 295,50 €
• CD74	20 %	6 197,00 €
• CCHC	20 %	6 197,00 €
• Total		30 985,00 € HT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite la Région Rhône-Alpes et l'Assemblée des Pays de Savoie pour le versement des subventions correspondantes et autorise la Présidente à signer une convention avec l'APS.

8- Finances

8.1 Subventions aux crèches

Gérald LOMBARD rappelle que le montant des subventions versées aux crèches en 2014 était identique à celui des subventions versées en 2013. Pour 2015, il rappelle qu'un premier « acompte » leur a été octroyé fin janvier correspondant à 50 % de la demande faite par les associations (75 % pour Les Minots compte tenu de leur ouverture saisonnière). Les montants des « acomptes » étaient les suivants :

Crèches	Montant de la subvention sollicitée	Acompte déjà versé
Outa	60 000 €	30 000 €
Les Minots	53 000 €	39 750 €
Les Ptits Gations	145 000 €	72 500 €
Les Bout'Chou	59 000 €	29 500 €
Les Ptits Mouzets	25 000 €	12 500 €
<i>Total</i>	<i>342 000 €</i>	<i>184 250 €</i>

Gérald LOMBARD propose désormais de voter le solde des subventions au vu des comptes de résultats 2014 transmis par les différentes structures en étant au plus juste des besoins financiers des associations (et ne pas constituer trop de réserve de trésorerie) et en laissant une marge de manœuvre suffisante aux crèches pour leur permettre une aisance financière en fin d'année (estimée à 2,5% du budget réalisé 2014).

Crèche	Budget prev. 2015	Budget réel. 2014	Excédents 2014	Marge (2.5%)	Solde subvention
Outa	370 800 €	380 000 €	26 300 €	9 500 €	13 200 €
Les Minots	135 000 €	144 000 €	4 300 €	3 600 €	13 250 €
Ptits Gations	355 800 €	387 000 €	42 500 €	10 000 €	40 000 €
Bout'Chou	185 000 €	185 000 €	6 800 €	4 600 €	29 500 €
Ptits Mouzets	130 000 €	NC	NC		NC
<i>total</i>					<i>95 950 €</i>

Gérald LOMBARD signale que le montant total de subventions pour les crèches en 2015 est de 280 200 € (contre 342 000 € prévus au BP 2015). Il rappelle qu'il avait été convenu que la différence entre les montants prévus et réalisés resterait affectée au service crèches afin de payer une partie des travaux d'extension de la crèche des Gets.

Gérald LOMBARD, trésorier de l'association Les Bout'chou du Brevon, quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions complémentaires selon les montants qui lui ont été présentés.

Nathalie GOINE tient à signaler que l'écart concernant la crèche des Gets s'explique principalement par la passation de 3 contrats aidés et par la prise d'un congé maternité.

8.2 Subventions aux écoles de musique

Charles-Henri MONTET rappelle que le principe est le même que pour les crèches, à savoir le versement en janvier 2015 de 50 % du montant versé en 2014 et le versement d'une subvention complémentaire au vu des résultats 2014 des associations. Les montants des « acomptes » sont les suivants :

- école de musique de Morzine : 13 750 €
- école de musique des Gets : 4 500 €
- école de musique de la Vallée d'Aulps : 20 700 €
- école de musique de la Vallée du Brevon : 16 300 €

Charles-Henri MONTET propose d'attribuer des subventions complémentaires dans les conditions suivantes :

- école de musique des Gets : 4 500 €
- école de musique de la Vallée du Brevon : 16 300 € (*demande de 18 200 € mais qui ne prenait pas en compte le résultat excédentaire des comptes de l'association en 2014*)

Les écoles de musique de Morzine et de la Vallée d'Aulps n'ayant pas encore transmis leurs comptes, leurs subventions complémentaires ne pourront être votées qu'ultérieurement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions complémentaires selon les montants qui lui ont été présentés.

8.3 Demande de subventions pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'épisode de crues survenu entre le 1^{er} mai et le 4 mai 2015. Il souligne que le montant total des travaux de réparation des dégâts causés par ces crues s'élève à 555 528,67 euros et que ces travaux sont éligibles au financement de l'État et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre de la procédure des calamités publiques.

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne que, s'agissant du soutien de l'État, le taux de subvention est de 20 % si le montant des dégâts est inférieur à 10 % du montant du budget (sections de fonctionnement et d'investissement).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite l'État et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le versement des subventions correspondantes.

8.4 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- miel fleurs sauvages 500g 7,80 € TTC
- miel crémeux 7,80 € TTC
- miel gelée royale 10 % 9,80 € TTC
- pollen bio 9,90 € TTC
- gelée royale bio 17,50 € TTC
- germalyne tradition 250g 2,90 € TTC
- robe de princesse adulte 40,00 € TTC
- hydromel moelleux 12,50 € TTC
- fabrication bougie cire d'abeille 2,00 € TTC
- panier pique-nique 8,00 € TTC

- comprimés B-force levure de bière 5,80 € TTC
- comprimés vitalité 19,50 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

Stéphane PUGIN-BRON tient à signaler le succès rencontré par le DDVA lors de la Fête du Miel et des Abeilles (1 800 entrées pour 7 000 euros de recettes environ).

9- Questions diverses

9.1 OPAH : avenant n° 3 à la convention passée avec l'Anah

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est depuis le 1^{er} janvier 2014 maître d'ouvrage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (2CVA). Il rappelle également que cette opération, qui a débuté en mai 2012, est arrivée fin avril au terme de sa 3^{ème} année et que le Conseil Communautaire, lors du vote du budget primitif 2015 avait validé la reconduction de l'opération pour une 4^{ème} année. Il fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de passer un avenant n° 3 avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat afin d'intégrer la prolongation de l'OPAH pour une 4^{ème} année, de modifier les montants financiers mobilisés et de revoir les objectifs quantitatifs jugés trop ambitieux par l'Anah.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n° 3 à la convention passée avec l'Anah.

9.2 PPT du Roc d'Enfer : avenant à la convention passée avec la Région Rhône-Alpes

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la nécessité de conclure un avenant à la convention passée avec la Région Rhône-Alpes pour :

- intégrer les nouvelles règles de financement de la région, d'où révision de la maquette financière initiale : l'enveloppe globale de la subvention allouée par la Région ne change pas mais les priorités oui : augmentation des dépenses de certaines actions « structuration collective et gestion foncière » et révision des taux d'intervention sur proposition du COPIL du 7 juillet 2015 (de 35 à 60 % contre une fourchette de 20 à 70% auparavant),
- encourager la réalisation des actions d'ici la fin du PPT (fin 2017) : 230 000 € disponibles (sur les 350 000 € alloués)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer un avenant à la convention passée avec la Région Rhône-Alpes.

9.3 Déchets : passation de conventions avec les éco-organismes

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que des contrats sont actuellement passés avec plusieurs éco-organismes dans le cadre de la compétence déchets. Afin de ne pas systématiquement solliciter le Conseil pour le renouvellement de ces conventions, il propose aux membres présents de lui confier le soin de signer directement les nouvelles conventions ou avenants à venir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer de nouvelles conventions ou des avenants aux conventions en cours avec tous les éco-organismes dans le cadre de la compétence déchets.

9.4 Demande de soutien de M. MERCIER-GALLAY suite à l'incendie de son hangar agricole à Reyvroz

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'incendie récent du hangar agricole de M. MERCIER-GALLAY à Reyvroz. Gérald LOMBARD souligne qu'il a revu dernièrement le fermier et qu'il y a eu un malentendu avec l'intéressé sur un possible financement d'un tunnel par la CCHC. Face aux difficultés rencontrées par cet agriculteur, il précise que la commune de Reyvroz lui apportera très certainement son soutien financier dans la limite de ses capacités.

Jacqueline GARIN invite chaque commune qui le souhaite à faire de même. Pour ce qui est de la CCHC et compte tenu des crédits disponibles au budget, elle propose d'attribuer à M. MERCIER-GALLAY une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

Henri-Victor TOURNIER insiste sur la nécessité de soutenir l'activité des agriculteurs sur le territoire de la CCHC et estime que 3 000 euros est une somme ridicule. Il souligne qu'un tunnel coûte environ 30 000 euros et que la CCHC pourrait très bien financer ce tunnel et déduire cette somme du montant des droits ouverts voirie des communes.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (Henri-Victor TOURNIER vote contre), décide d'attribuer à M. MERCIER-GALLAY une subvention exceptionnelle de 3 000 euros suite à l'incendie de son hangar.

9.5 Information sur l'opportunité de la préemption d'un terrain de la MGEN

Patrick COTTET-DUMOULIN fait part aux membres du Conseil Communautaire de l'opportunité de préempter un terrain appartenant à la MGEN situé dans l'angle de la route desservant l'EHPAD et la MSP. Compte tenu de la proximité avec la route départementale, il propose de transmettre au Conseil Départemental de la Haute-Savoie un courrier conjoint entre CCHC et la commune de Saint Jean d'Aulps afin de lui demander s'il souhaite acquérir ce terrain.

Jacqueline GARIN souligne qu'il faut peut-être également voir si l'Établissement Public Foncier ne serait pas intéressé. Patrick COTTET-DUMOULIN précise que cela a été fait mais qu'il faudrait reconnaître l'utilité publique du terrain, ce qui n'est a priori pas possible.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer un courrier conjoint avec la commune de Saint Jean d'Aulps conformément à la demande de Patrick COTTET-DUMOULIN.

9.6 Proposition de modification du Plan Tourisme 2015

Sandra LARDY fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande faite par l'OT d'Avoriaz quant à l'ajout d'une fiche action pour l'enneigement de son domaine skiable (4 800 000 euros dont 1 800 000 euros pour la SERMA – dont 900 000 euros pour Montriond – et 300 000 euros pour le Pleney). Elle souligne que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a donné son autorisation pour la modification du dossier qui a été déposé.

Michel RICHARD espère que l'ajout de cette nouvelle fiche ne remettra pas en cause le financement d'autres projets inscrits dans le Plan Tourisme.

Stéphane PUGIN-BRON propose que le Conseil Communautaire approuve ce soir l'ajout de cette nouvelle fiche à condition que les communes de Morzine et de Montriond délibèrent également favorablement sur ce point avant le 4 septembre dans la mesure où ce seront les communes qui devront assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Christophe MUTILLOD précise que, même s'il s'agit d'entreprises privées, il est important de les aider compte tenu des retombées qu'elles génèrent sur l'économie du territoire.

Jean-Louis VUAGNOUX ne trouve pas normal de rajouter cette fiche action au dernier moment et souligne que cette décision risque de provoquer quelques réactions de la part de certains élus et techniciens à qui des délais de réponse ont été imposés.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (Marie-Thérèse CHARNAVEL vote contre / Gérald LOMBARD, Yannick TRABICHET et Romain GURLIAT s'abstiennent), approuve l'ajout de cette nouvelle fiche action sous réserve que les communes de Morzine et Montriond délibèrent également favorablement sur ce point.

Les prochaines réunions du Conseil Communautaire auront lieu le 29 septembre 2015 à 18h00 à Reyvroz (vote sur le PLUi) et le 13 octobre 2015 à 18h30 à Saint Jean d'Aulps.

Le Biot, le 10 août 2015
La Présidente